



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
25/04/2022

Dossier complet le :
25/04/2022

N° d'enregistrement :
f09322p0135

1. Intitulé du projet

Déviations de deux sections de pistes VTT (Gawaline et Tu Crois Que Je Peux).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SEMLORE société d'économie mixte locale des Orres

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Xavier CORNE, directeur

RCS / SIRET

5 0 9 2 8 9 0 5 4 0 0 0 2 5

Forme juridique

société d'économie mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44 d autres équipements sportifs	Modification du tracé de deux portions de piste VTT.
(47 a Défrichements (...) de plus de 0.5 Ha)	Pour information : surface totale de défrichement extrêmement proche du seuil : 4 967 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à modifier partiellement le tracé de deux pistes dédiées à la pratique du VTT sur la station des Orres. D'un niveau technique "bleu" et "rouge", ces pistes font partie intégrante du Bike Park des Orres depuis plus de 10 ans. La longueur totale des portions à "créer" est de 1 073m suivant la pente (673m sur la piste rouge Gawaline et 400 m sur la piste bleue Tu crois que je Peux) avec une largeur moyenne de piste (hors talus) de 4 m.

La mise en œuvre du projet nécessitera :

- Défrichements sur une surface de 4 967 m² ;
- lissage sur une surface de 6 122 m² (talus compris)
- Terrassements localisés en déblai/remblai inférieurs à 1.5m de hauteur ;
- Remise en état des tracés abandonnés (lissage et réengazonnement)
- La construction d'une passerelle en bois

Pour plus de précisions, se référer à la note de présentation.

4.2 Objectifs du projet

Les pistes VTT du Bike Park des Orres sont un élément central de la diversification touristique de cette station de sports de montagne et de son attractivité hors période hivernale. Le Bike Park contribue à consolider une activité économique à l'année sur le bassin de Serre-Ponçon et ce-faisant à l'ancrage territorial des habitants.

Le succès du Bike Park permet notamment l'extension de la saison touristique estivale (au delà de l'ouverture juillet/août, il permet une ouverture lors des weekends de juin et de septembre, mais également à partir de l'été 2022, une ouverture la première semaine de septembre).

Il permet l'optimisation des infrastructures existantes grâce à une utilisation estivale de certaines remontées mécaniques (3 télésièges 6 places ouvrent 7j/7).

Il permet également de concentrer la présence humaine dans des espaces aménagés et sécurisés, où la présence de l'homme est déjà forte, et contribue donc à éviter le développement d'une éventuelle pratique du VTT freeride dans des zones sensibles ou encore de limiter les conflits d'usages avec autres acteurs de la montagne (randonneurs, exploitants forestiers, pastoralisme...)

Dans ce contexte, le projet a pour objectif une amélioration des pistes existantes en retravaillant deux portions de pistes :

- pour améliorer des passages peu intéressants
- maintenir un bon niveau de sécurité de nos pistes, conforme à la norme AFNOR relative à l'aménagement des pistes de VTT de descente
- pour répondre aux attentes de la clientèle et ainsi éviter l'érosion de la clientèle fidèle

La durée estimée des travaux est de 17 jours.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La mise en œuvre du projet nécessitera :

- Défrichement des zones boisées sur le tracé défini. La surface de 4 967 m² figurant dans la demande d'autorisation de défrichement représente le changement de destination des sols, sachant qu'une large majorité de ces terrains ne sont pas boisés (anciennes traînes ou sentiers). Ces parties du boisement sont peu denses et permettent à la piste d'évoluer entre les arbres sans abattage. Ces opérations seront limitées en nombre et en surface. Le boisement est soumis au régime forestier, il s'agit majoritairement de mélèzes et dans une moindre mesure de pin cembro.

- Terrassements en déblais-remblais pouvant présenter des dévers et contre-pentes. 4 modalités de terrassements sont retenues : à la pelle mécanique sur une majorité du parcours, à la mini-pelle, terrassement manuel (pelle/pioche/râteau). Certains virages seront relevés ;

- Lissage de la piste sur l'intégralité du linéaire pour offrir une plateforme de piste relativement homogène et sécuritaire,

- Construction d'une passerelle en bois pour le croisement avec d'autres pistes VTT existantes. La passerelle sera réalisée en mélèze issu des coupes de bois Orriannes dans le cadre du plan de gestion de la forêt des années précédentes (scierie mobile sur place).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les pistes seront ouvertes à la clientèle comme à l'habitude : weekends de juin / en continu sur juillet/août / 1^e semaine de septembre / weekends de septembre.

La piste est exclusivement destinée aux VTTistes, qui accèdent par la piste via les remontées mécaniques.

Cette piste sera accessible avec un forfait VTT, et donc uniquement en période d'ouverture estivale du domaine

Autrement dit :

- > pas d'ouverture de nouveau secteur ni de nouvelles pistes
- > pas d'augmentation du nombre de pistes
- > nous n'attendons pas de ce projet qu'il attire une nouvelle clientèle ou plus nombreuse

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- Demande d'examen au cas-par-cas, objet du présent formulaire ;
- Demande d'Autorisation de défrichement, au titre du Code forestier ;

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface des travaux	6 122 m ²
Surface de défrichement	4 967 m ²
Linéaire des portions aménagées	1 073 m
Linéaire des portions rendues à la nature	
% du Bike park ainsi modifié	7%

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Domaine skiable / Bike Park des
Orres
05200 LES ORRES

Parcelles Gawa Line
E715 722 725 727 728 730 731

Parcelles Tu Crois que je peux
E1879 1881 1882 1883 1884

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 4 ° 4 8 ' 9 0 " 69 Lat. 0 6 ° 5 6 ' 3 7 " 66

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

LES ORRES

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

sans objet

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif des Alpes - Parpaillon
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN de la commune des Orres approuvé le 04 juillet 2017.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZSC FR9301502 "Steppique Durancien et Queyrassin" à 4,2 km ZSC FR9301523 "Bois de Morgon - Forêt de Boscodon - Bragousse" à 7,2 km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera le défrichement d'un boisement mixte dominé par le Mélèze et le Pin cembro (CB42.3), sur une surface de 4 967m ² Les terrassements concerneront soit le couvert forestier défriché, soit des zones rudérales et une surface faible de prairie alpine (CB36.3) ou fertilisée (CB36.5). Aucune espèce végétale protégée n'est connue sur le domaine des Orres. Les fourmières présentes sur le tracé seront déplacées, car pouvant abriter des individus d'Azurés de la croisette à l'état larvaire (espèce connue sur la station). Les défrichements ne fragmenteront pas le réservoir de biodiversité présent.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune incidence n'est à prévoir sur les sites Natura 2000 . D'une part, les sites plus proches sont à au moins 4,2 km du projet. D'autre part, aucune espèce inscrite aux FSD concernés n'a été relevée lors des inventaires faune/flore réalisés dans des habitats proches, similaires aux Orres. Enfin, les effets prévisibles du projet sont très localisés (pas de perturbation des eaux de surface ou souterraines, pas d'émission polluante, etc.)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4 967m2 de forêt, faisant l'objet d'une demande d'autorisation de défrichement, déjà aménagés dans leur majorité (cf photos). Surface compensée par l'abandon des anciens tracés, rendus à la nature. Le trajet limite cette consommation en empruntant des passages pré-existants (traînes VTT). Ces anciens tracés seront lissés pour éliminer leur impact paysager et rendre son relief naturel aux terrains. Ils seront réengazonnés avec un mélange de semences endémiques, élaboré par un fournisseur local et bénéficiant du label végétal local
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Concernant le risque glissement de terrain : les surfaces et volumes de terrassements sont limités et ne modifieront pas substantiellement les conditions d'écoulement et d'infiltration des eaux superficielles. De plus, la piste sera régulièrement traversée par des cunettes et des rigoles : l'aléa torrentiel et de glissement n'en sera pas modifié.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet induit des déplacements d'engins de chantier depuis le garage de la SEMLORE, situé aux Orres 1800, jusqu'à la zone de chantier : - une pelle 20T - un pick-up pour les ouvriers
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, la circulation d'engin entraînera une hausse du niveau sonore. L'effet est limité par l'absence de fréquentation lors des travaux (réalisés hors ouverture de la station). En phase exploitation, pas de changement par rapport au niveau sonore constaté jusqu'alors (roulage des VTT, éventuels bruits liés à la présence humaine).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, une émission d'odeurs de gaz d'échappement est possible du fait de l'utilisation d'engins thermiques.</p> <p>Au tout début de la phase exploitation, une odeur de terre est possible du fait des terrassements.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seuls rejets dans l'air sont les rejets des engins de chantier, thermiques donc émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Ces émissions seront toutefois temporaires et limitées à la phase chantier.</p> <p>La durée estimative du chantier est de 17 jours.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'effet paysager peut être qualifié de faible. Les terrassements et défrichements sont limités en surface et en volumes. De plus, la majorité du parcours est située sous le couvert forestier et emprunte des sentiers existants, qui seront élargis. Ainsi, depuis le centre-station et les zones habitées, la piste ne sera pas perceptible.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entraîne une perte négligeable de surface forestière communale, déjà transformée en chemins dans le passé, compensée sur le long terme par la reconquête forestière sur les portions de piste abandonnées. Au contraire, il permettra un confortement des activités VTT de la station.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Plusieurs projets ont fait l'objet d'examens au cas-par-cas, d'études d'impact et d'enquêtes publiques sur la station des Orres :

- Création du TSD du Pic Vert en 2018 (en remplacement des télésièges de Bois Long, Grand Clos et du téléski du Pic Vert) ;
- Aménagement des pistes Silène, Myrtilles et du Snowpark en 2019, avec extension du réseau d'enneigement ;
- Création du TSD de Prébois et aménagement du front de neige des Orres 1800, en remplacement des télésièges de Préclaux, Prébois ;
- Création d'une tyrolienne géante, entre le départ du télésiège du Pic vert et l'amont du Rocher de la Rolande.
- Piste de VTT double noire de Black Patrol, entre le départ du télésiège de Pic Vert et le centre station en 2021

Le principal effet cumulé identifié est le défrichement de 4 967 m². Cette surface est toutefois faible par rapport aux défrichements cumulés pour les projets cités ci-dessus, et surtout comparée à la surface boisée de la station et de la commune.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures d'évitement : - utilisation de chemins, sentiers, traînes préexistants pour la déviation.

- Adaptation du calendrier des travaux pour éviter tout dérangement de l'avifaune lors de la période de nidification
- Déplacement des fourmilières susceptibles d'abriter des larves d'Azuré de la croisette (présent à proximité)

Mesures de réduction :

- Briefing des intervenants SEMLORE et des entreprises extérieures sur les enjeux environnementaux, avec fourniture d'un plan de prévention environnemental
- Mesures de prévention des pollutions en phase chantier
- Gestion paysagère des lisières, et modalités de défrichage
- Gestion des eaux de ruissellement par mise en place de cunettes et rigoles
- Réengazonnement des morceaux de pistes abandonnés et des talus des nouveaux tronçons.
- Mise en sécurité du chantier vis-à-vis des usagers.

Compensation :

rendu à la nature des portions de pistes remplacées par ces créations, via lissage des mouvements de terrain artificiels et revégétalisation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant que le projet de piste VTT :

- Prend place dans un milieu naturel aménagé, caractérisé par une forte présence humaine et ne modifie pas cette composante
 - N'est pas situé dans un zonage naturel réglementaire
 - Prévoit des défrichements sur une surface faible (4 967 m²) et des terrassements légers au sein d'habitats communs, et ainsi impacte uniquement des habitats très bien représentés à l'échelle de la station et de la commune ;
 - N'est pas de nature à créer de nouvelles nuisances, ni n'accentue les aléas naturels, et est compatible avec le PLU des Orres ;
 - Prend en compte la biodiversité locale par la mise en place de mesures d'évitement, de réduction et de compensation ;
- Il ne semble pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Annexes 1 à 6 telles que demandées ci-dessus
- Annexe 7 "Note environnementale", présentant en détails le projet, l'état initial de l'environnement (sur la base des informations disponibles), les enjeux qui en découlent et une proposition de mesures d'évitement et de réduction.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Les Orres

le, 18/04/2022

Signature


SEMLORE
Patrimoine Administratif
05200 LES ORRES
Tél. : 04 92 44 00 39
Fax : 04 92 44 16 13
infos@essorres.com